



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n°06/2

SEANCE DU 17 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 18 H00 sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Etaient présents : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Patrick VANHAUDENARDE, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Brigitte JACQUEY, Jean-Yves ANTON.

Absents excusés : Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON, Olga MARGARIA donne procuration à Céline MARTIN, Ghislaine MARGARIA donne procuration à Mario GROSSO, Antonina SCIORTINO donne procuration à Thierry BONGIORNO, Alain LERDA donne procuration Christophe CASTELLINO, Patrick JAUME donne procuration à Jérôme LUPI

Absents : Patricia TREVAL

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 08/03/2021

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : affectation du résultat du service de l'assainissement

Monsieur le maire expose que comme chaque année il faudra décider d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ainsi que les reports éventuels.

Le compte administratif du service de l'assainissement fait apparaître un résultat excédentaire d'exécution de la section d'exploitation d'un montant de 215 384.72 euros. La section d'investissement présente un solde global d'exécution excédentaire de 184 774.13 euros sur lequel s'imputent les restes à réaliser. Au final la section d'investissement présente donc un excédent de financement avec les restes à réaliser de 54 403.26 euros. Il ne sera donc pas nécessaire de porter des crédits sur l'article 1068.

Monsieur le maire propose l'affectation suivante :

- Article 1068 (affectation en réserve)= 0 €
- Reports :
 - o Article 002 R = 215 384.72 € (exploitation)
 - o Article 001 R = 184 774.13 € (investissement)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget de l'assainissement sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	Résultat de l'exercice 2020	184 283,69 €	225 564,68 €	41 280,99 €
	Résultat antérieur reporté		174 103,73 €	174 103,73 €
	Résultat à affecter		399 668,41 €	215 384,72 €
Investissement	Résultat exercice 2020	71 306,34 €	85 983,99 €	14 677,65 €
	Résultat antérieur reporté		170 096,48 €	170 096,48 €
	solde global d'exécution	71 306,34 €	256 080,47 €	184 774,13 €
restes à réaliser		181 120,87 €	50 750,00 €	- 130 370,87 €
résultat cumulé		252 427,21 €	306 830,47 €	54 403,26 €
Affectation du résultat	Affectation en réserve (1068)		0 €	
	Report en recettes d'exploitation(002)		215 384,72 €	
	Report en recette d'investissement (001)		184 774,13 €	

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
 Thierry BONGIORNO

